dgac DSAC	DSAC/PN/FOR **Formulaire de déclaration ou de modification DTO**	03Formfor	PAGE 1/4
		Rev 3	02 06 2021

Objectif	☐ Déclaration initiale Si préalablement OD ou ATO, numéro :			
	☑ Déclaration de modification (Remplir l'intégralité du formulaire et le signer) Numéro DTO : FR. DTO 0285			
1. **Organisme de formation déclarée (DTO)**	Nom	Amicale des pilotes de l'Aigle - APAM		
2. **Adresse** (Site principal)				
Coordonnées	Adresse	Aérodrome de l'Aigle		
	Code Postal / Ville	61300	L'Aigle	
	N° de téléphone	02 33 24 21 52		
	Courriel	apam61@orange.fr		
3. **Personnel**				
Représentant du DTO				
Nom, Prénom	☐ Mme ☑ M.	GANDELIN Pierre		
Numéro de licence (s'il y a lieu)				
Adresse	52 Route de Paris 61240 Le Merlerault			
Téléphone / Courriel	0622885037	p.gandelin@yahoo.fr		
Responsable Pédagogique (Adjoint(s) : Renseigner l'annexe III ou/et IV)				
Nom, Prénom	☐ Mme ☑ M.	VALMIER Joseph		
Numéro de licence	FRA.FCL.PA00108296			
Adresse	12, rue du Champ de Courses - 27300 - Bernay			
Téléphone / Courriel	0681924355	j_valmier@msn.com		
4. **Formations proposées** (Renseigner l'annexe I. Ne concerne que les formations Aircrew)				
5. **FSTD ET aéronefs** (Renseigner l'annexe II)				
6. **Site(s) de formation** (Renseigner l'annexe III)				
7. **Date souhaitée de début des activités du DTO**	01/01/2019			
8. **Demande d'approbation d'un cours de standardisation examinateur et d'un séminaire de recyclage (si applicable)**	☐ Nous demandons par la présente l'approbation du, ou des programme(s) relatif(s) aux examinateurs planeurs et/ou ballons conformément au DTO.GEN.110(b) et DTO.GEN.230(c) de l'annexe VIII (partie DTO) du règlement (UE) n° 1178/2011.			
9. **Engagement**	Le DTO a élaboré une politique de sécurité conformément à l'annexe VIII (partie DTO) du règlement (UE) nº 1178/2011, et en particulier au point DTO.GEN.210 a) 1) ii), et appliquera cette politique durant toutes les activités de formation couvertes par la déclaration. Le DTO respecte et continuera de respecter, tout au long des activités de formation couvertes par la déclaration, les exigences essentielles énoncées à l'annexe III du règlement (CE) nº 216/2008 et les exigences figurant à l'annexe I (partie FCL) et à l'annexe VIII (partie DTO) du règlement (UE) nº 1178/2011. Nous confirmons que toutes les informations figurant dans la présente déclaration, y compris ses annexes (le cas échéant), sont complètes et exactes.			

Représentant du DTO	Nom GANDELIN Pierre	Date 22/11/2018	Signature
Responsable pédagogique	Nom VALMIER Joseph	Date 22/11/2018	Signature

Annexe I: Listes des formations AIRCREW proposées par le DTO

(*) Joindre les programmes ou preciser la reference du ou des programme(s) qui figurent dans la liste DGAC, ou du ou des programme(s) approuvés au titre d'un ATO.

		Type de formation
1.	PPL(A)M.du pilote d'avion ed 18 erratumFév.2021	☐ Théorique ☑ Formation au vol
2.	LAPL(A) M. du pilote d'avion ed 18 erratum Fév.2021	☐ Théorique ☑ Formation au vol
3.	Programme théorique présentiel LAPL/PPL(A)M.pilote d'avion ed 18/21	☑ Théorique ☐ Formation au vol
4.	LAPL/PPL(A)Prog.formation théorique E-learning V511/01/18	☑ Théorique ☐ Formation au vol
5.	PFV QA FCL810 Vol de nuit 2018/1 FFA-PFV QA VDN ed3 5/21	☑ Théorique ☑ Formation au vol
6.	FCL 800 Voltige 2018/1 FFA-PFV QA Voltige ed 01/18	☑ Théorique ☑ Formation au vol
7.	FFA-PFV QC SEP ou TMG ed 1/06/2022	☑ Théorique ☑ Formation au vol
8.		☐ Théorique ☐ Formation au vol
9.		☐ Théorique ☐ Formation au vol
10.		☐ Théorique ☐ Formation au vol
11.		☐ Théorique ☐ Formation au vol
12.		☐ Théorique ☐ Formation au vol

Annexe II : FSTD et aéronefs

- Liste des modèles d'aéronefs utilisés (ex. avion : DR400, ex. hélicoptère : R-22, ex. planeur : Pegase C-101, ex. ballon : Cameron groupe A)
- Liste des FSTD qualifiés (si applicable les références de certification du FSTD)

(nota) Le DTO doit établir et tenir à jour une liste de tous les aéronefs utilisés pour les formations, incluant les immatriculations. Il doit pouvoir la présenter sur demande de l'Autorité.

Type d'aéronefs (Cellule) ou FSTD
CESSNA 152
TB 200
WASSMER 41
CAP 10
Cirrus SR 20
DR 400

Annexe III : Bases (Avion, hélicoptère, planeurs uniquement)		
(*) Pour les bases autres que la base principale, le DTO doit indiquer le nom et les coordonnées du RP adjoint.		
1	LFOL	
2		
Nom, Prénom	☐ Mme ☐ M.	
Numéro de licence		
Adresse		
Téléphone / Courriel		
3		
Nom, Prénom	☐ Mme ☐ M.	
Numéro de licence		
Adresse		
Téléphone / Courriel		
4		
Nom, Prénom	☐ Mme ☐ M.	
Numéro de licence		
Adresse		
Téléphone / Courriel		

Annexe IV : Responsable(s) pédagogique(s) adjoint(s)		
(Obligatoire si le Responsable pédagogique ne couvre pas l'intégralité du domaine d'activité du DTO)		
1	Vol de nuit	
Nom, Prénom	☐ Mme ☑ M.	ANQUETIL Sébastien
Numéro de licence	FRA.FCL.PA00204615	
Adresse	38, le Bourg 61200 - FLEURE	
Téléphone / Courriel	0661524993	sebastienanquetil@free.fr
2		
Nom, Prénom	☐ Mme ☑ M.	
Numéro de licence		
Adresse		
Téléphone / Courriel		
3		
Nom, Prénom	☐ Mme ☐ M.	
Numéro de licence		
Adresse		
Téléphone / Courriel		